

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0006356.2025.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom FRANCE LAVANDE Adresse La grange des meuniers 26170 Montguers Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 17 février 2025 20:44:43 +01 (Europe/Brussels) Nom et signature ECOCERT FRANCE Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 08/03/2023 au 31/03/2026		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Eaux florales et hydrolats: Hydrolat de mélisse	Biologique
	Eaux florales et hydrolats: Hydrolat lavande	Biologique
	Eaux florales et hydrolats: Hydrolat lavandin	Biologique
	Huiles essentielles: Citron - huile essentielle vrac	Biologique
	Huiles essentielles: Cyprès - Huile essentielle	Biologique
	Huiles essentielles: Genévrier - Huile essentielle	Biologique
	Huiles essentielles: Lavande fine - huile essentielle	Biologique
	Huiles essentielles: Lavande maillette - huile essentielle	Biologique
	Huiles essentielles: Lavande matherone - huile essentielle vrac	Biologique
	Huiles essentielles: Lavandin Sumian - Huilles essentielles	Biologique
	Huiles essentielles: Lavandin abrial - huile essentielle vrac	Biologique
	Huiles essentielles: Lavandin grosso - huile essentielle	Biologique
	Huiles essentielles: Lavandin super - Huile essentielle vrac	Biologique
	Huiles essentielles: Menthe Poivrée - Huile essentielle	Biologique
	Huiles essentielles: Mélisse (Melissa officinalis) - huile essentielle	Biologique
	Huiles essentielles: Origan - huile essentielle vrac	Biologique
	Huiles essentielles: Romarin - huile essentielle	Biologique
	Huiles essentielles: Sariette des montagnes - huile essentielle vrac	Biologique
	Huiles essentielles: Sauge officinale - huile essentielle vrac	Biologique
	Huiles essentielles: Sauge sclarée (Salvia sclarea) - huile essentielle vrac	Biologique
	Huiles essentielles: Thym - huile essentielle vrac	Biologique
	Huiles essentielles: pin sylvestre - Huile essentielle	Biologique
	Huiles essentielles	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Bouquet de Lavande super bleue	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Bouquet de Lavandin bleu	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Fleurs de lavande extra/super bleue	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Fleurs de lavandin extra / extra bleu	Biologique
	Plantes aromatiques et médicinales: Fleurs et tiges de lavande	Biologique
Plantes aromatiques et médicinales: Origan - plantes sèches vrac	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Plantes séchées, épices et aromates	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Romarin - plante sèche vrac	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Sariette, plante sèche vrac	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Sauge sclarée fleurs	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Thym	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Tilleul - plante sèche vrac	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation **COFRAC**

Hyperlien vers le certificat d'accréditation **<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf>**

II.9 Autres informations

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant :
[<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index>] fait foi.

DÉLIVRÉ